

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 18 juin 2009

Etaient présents :

Les représentants des communes de ADAM-LES-PASSAVANT, AUTECHAUX(1), BAUME-LES-DAMES (12), CUSANCE, FONTENOTTE, FOURBANNE, GUILLON-LES-BAINS, HYEVRE-MAGNY, HYEVRE-PAROISSE, LOMONT-SUR-CRETE, PONT-LES-MOULINS, SAINT-JUAN, VERGRANNE, VILLERS-SAINT-MARTIN, VOILLANS (1).

Excusé :

Les représentants d' AISSEY, AUTECHAUX(1), BRETIGNEY-NOTRE-DAME, COTEBRUNE, GROSBOIS, ESNANS, LUXIOL, PASSAVANT, SILLEY-BLEFOND, VERNE(1), VOILLANS (1) et de BAUME-LES-DAMES (5).

Secrétaire de séance :

Maud BEAUQUIER, déléguée de la commune de BAUME-LES-DAMES.

SEANCE OUVERTE A 20 H 05.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président donne la parole à Monsieur DECREUSE Bernard délégué de la commune de Saint Juan. Il nous fait part de son mécontentement quant au choix de la date de ce conseil communautaire (Appel du 18 juin). En effet, dans de nombreux villages du plateau, une commémoration était prévue en l'hommage aux villages détruits durant la guerre. Par ce fait plusieurs Maires sont absents.

I – APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES 19 MAI 2009 :

Le compte-rendu du 19 mai 2009 était déjà en la possession des membres du Conseil.

Le Président demande s'il y a des remarques, des objections ou des absentions. Monsieur MARC Jean-Claude nous fait remarquer qu'une erreur de frappe s'est glissée page 2 du compte rendu : les éoliennes du Lomont tournent effectivement 2 200 heures par an et non 1200 heures. Le compte rendu sera modifié.

Suite à cette précision, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le compte-rendu.

II – PRESENTATION DES SOCIETES D'ENERGIES EOLIENNES SELON LES CRITERES DEFINIS PREALABLEMENT PAR LA CCPB :

1-La Société ECOVENT :

Le Président énumère les critères qui doivent être abordés durant la présentation et reprecise le temps accordé à chacune des sociétés. Ensuite il donne la parole au représentant de la société.

a- Le planning :

Le planning d'un projet éolien

Etude de faisabilité + Etudes avant-projet	Durée de 6 à 12 mois
ZDE et conception de projet	Durée de 6 à 12 mois
Procédures d'autorisation	Durée de 6 à mois
Construction	Durée de 6 à 12 mois
Mise ne service et exploitation	Durée de 15 à 30 ans

b- Les prestataires

Concernant l'étude de faisabilité et développement de projet, la société ECOVENT se charge des études internes, par contre pour les expertises techniques, ils font appel à des bureaux d'études indépendants et reconnus, et à des bureaux d'études locaux pour les expertises paysagères.

S'agissant de la construction des éoliennes un fabricant sera choisi. Pour le génie civil et électrique des appels d'offres locaux seront effectués. Quant au raccordement il est confié à EDF-RTE.

c- Etudes sur le territoire de la CCPB

Le raccordement s'effectuera par voie souterraine sur le poste de BAUME LES DAMES (40MW) distant au minimum de 4.3km.

Pour le respect des normes acoustiques imposées par la législation sur les bruits de voisinage un périmètre de 700m autour des habitations sera respecté.

Il existe également des servitudes radioélectriques à BAUME LES DAMES et à PASSAVANT.

La vallée du Doubs est également protégée par Natura 2000 et n'est donc pas exploitable.

Différents sites classés ou inscrits et monuments historiques restreignent encore les possibilités d'implantation d'éoliennes.

La zone d'étude retenue par Ecovent se situe sur le secteur de Saint-Juan, Passavant, Aissey, Côtebrune pour un projet de 5 à 7 éoliennes.

AISSEY : 1 à 2 éoliennes
SAINT-JUAN : 2 à 3 éoliennes
PASSAVANT : 2 éoliennes

Hauteur du mat 100m diamètre du rotor 90 à 110m.

Les communes citées ont déjà été rencontrées. Saint-Juan a délibéré autorisant des études avant projet et une convention a été signée pour la location des terrains communaux. Les autres communes réfléchissent au projet.

La société insiste sur le fait qu'ayant déjà entamé une étude sur ce secteur il serait normal qu'elle soit choisie pour effectuer l'étude de faisabilité.

Le chemin d'accès sera créé en accord avec les communes concernées, à proximité des chemins existants. Leur entretien se fera au frais de la société d'exploitation et seront indemnisés.

d- Le démantèlement

Le démantèlement et la remise en état du site à la fin de l'exploitation constitue une obligation pour la société et reste à la charge de la société.

e- Economie du projet

Avantages financiers pour la commune :

- TP / ex ; pour 2 machines de 0,9MW 14 041€ (tx communal de 11.34%)
- Loyers pour la commune ou les propriétaires privés
- Mesures compensatoires : somme allouée dans le budget total et destiné à l'amélioration du cadre de vie local.

Investissements :

Ex. pour 6 machines :

- Achat des machines : 18 millions d'euros (2.5 M D'€ par machine de 2.5MW)
- Electrification du site : entre 60 et 70 000€ de raccordement + coût éventuel sur poste
- Génie électrique : 800 à 900 000 €
- Génie civil : 700 à 800 000 €
- Accès plateforme : 300 à 350 000€
- Maitrise d'œuvre, étude et organisation du chantier : 90 à 100 000€
- Frais de développement : 200 à 400 000€

TOTAL : Entre 20 et 22.6M d'€

Le Président A.GUILLOT demande alors pourquoi leur étude ne porte que sur le plateau et n'inclue pas la zone de Voillans. Les premiers contacts ont été pris avec ces communes, les autres paraissent hostiles au projet. J.BOILLOT aimerait savoir si ce projet sera rentable. La société l'informe qu'une étude des vents sera effectuée et que ce sera déterminant dans la décision de mener à bien ce projet de ZDE.

2-La société VSB Energies Nouvelles

Le Président énumère les critères qui doivent être abordés durant la présentation et précise le temps accordé à chacune des sociétés. Ensuite il donne la parole au représentant de la société.

f- Le planning :

Le planning d'un projet éolien

Etude de faisabilité + Etudes avant-projet	Durée de 6 à 12 mois
ZDE et conception de projet	Durée de 6 à 12 mois
Procédures d'autorisation	Durée de 6 à ... mois
Construction	Durée de 6 à 12 mois
Début d'exploitation du parc	fin 2012

g- Les prestataires

La société présente ses compétences en matière de gisement éolien : Bureau d'études, constructeur et exploitant éolien. Les éoliennes sont livrées sur le site par des prestataires extérieurs, elle s'engage à travailler avec des acteurs locaux pour la maintenance et l'entretien du site. Elle se charge de la maîtrise d'œuvre et de la gestion sur la totalité du projet.

Quant au financement il se fait par le biais de WSB (Maison mère), les banques, les actionnaires, les collectivités.

h- Etudes sur le territoire de la CCPB

Le raccordement se fera par enterrement des lignes aériennes inter/extra parc à 80/100cm de profondeur. Une convention de passage de câbles entre le poste de livraison et le poste source sera signée avec les propriétaires. L'évacuation s'effectuera sur le poste source (38MW) EDF/RTE en 20 000V (alternatif) à une distance de 9 KM.

Les contraintes sont nombreuses :

-Humaines : périmètre minimum de 500m autour des habitations

-Infrastructure : Autoroute 300m, Ligne électrique 200m, Route nationale/départementale fréquentée 150m, Pipeline 150m.

-Patrimoniale : Exclusion des sites classés 5000m, Exclusion des sites inscrits 1000m, Exclusion des monuments historiques 500m.

-Aérienne : Obligation absolue du respect des codes

-Hertzienne : Obligation absolu du respect des servitudes faisceau

Les zones d'implantation retenues sont

VERNE : 6 éoliennes

VOILLANS/VERGRANNE/AUTECHAUX : 11 éoliennes

Un mat de 50m de hauteur sera installé pour effectuer l'étude des vents

Hauteur du mat 90m, longueur des pales 40/50m. Puissance unitaire : 2.5MW

Les communes citées ont déjà été rencontrées. Elles ont délibéré, autorisant des études avant projet. La création d'un SIVU a été proposée aux élus afin de porter la ZDE.

Les chemins d'accès à renforcer représentent 800km et ceux à créer 200m.

La société insiste sur le fait qu'ayant déjà entamé une étude sur ce secteur il serait normal qu'elle soit choisie pour effectuée l'étude de faisabilité sur un des secteurs au minimum. VSB, ECOVENT, OPALE, peuvent intervenir ensemble en appui technique auprès comité du pilotage.

i- Le démantèlement

Le principe de réversibilité est respecté : éolienne démontée signifie paysage originel. Une caution de démantèlement est prévue de 10 000 € par MW installé.

j- Economie du projet

Avantages financiers pour la commune :

-TP / ex ; pour une base taxable de 1 300 000€, 36 000 € revient à la collectivité (tx communal de 10%)

- Loyers reversés : 1500€/MW/an

-Loyers pour la commune ou les propriétaires privés : 10 000€ forfaitaire (40 ans) ou 800€/an

- indemnités de passage sur les chemins : 10 000€ (signature d'une convention pour une durée de 5 ans)
- Mesures compensatoires : somme forfaitaire dépensée sur 5 ans dont le montant est défini par les bureaux d'études paysagères et environnementales (5 000 € par MW installés sur une durée de 5 ans)

Investissements :

Ex. pour 6 machines :

- financement de la ZDE : 30 000€ subventionné à 70/80% soit environ 8/9 000€ à la charge de la collectivité
- Achat des machines : 16.5 millions d'euros (2.5 M D'€ par machine de 2 à 2.5MW)
- Electrification du site, Génie électrique : 1 millions d'euros
- Chemin d'accès : 500 000€

TOTAL : 18M d'€ pour 6 éoliennes clés en main

Le Président A.GUILLOT explique qu'il a l'impression que VSB et ECOVENT se sont « partagés le gâteau ». Monsieur B.PARENT soulève la question : pourquoi VSB ne s'est pas adressé à la CCPB avant de prospector les communes. Il en ressort que la CCPB avait été contacté mais sans résultat. J.Y.BOUGAUD fait remarquer que les périmètres retenus sont différents selon les sociétés. Il n'existe pas de loi qui définit une distance réglementaire mais c'est en terme de nuisance sonore que le calcul s'effectue. Certains prennent moins de risques en augmentant le périmètre mais réduisent par le fait le nombre d'implantation possible.

Un échange a lieu afin de savoir si les communes qui ont déjà délibérées sont liées à la société : VSB répond que moralement et éthiquement oui mais il s'avère qu'aucune loi ne stipule que la signature d'une telle délibération engendre un lien avec la société concernée.

3- La Société OPALE

Le Président énumère les critères qui doivent être abordés durant la présentation et reprecise le temps accordé à chacune des sociétés. Ensuite il donne la parole au représentant de la société.

k- Le planning :

Le planning d'un projet éolien

Etude de faisabilité + Etudes avant-projet	Durée de 12 mois
ZDE et conception de projet	Durée de 12 mois
Procédures d'autorisation	Durée de 12 à 24 mois
Construction	Durée de 12 mois
Début d'exploitation du parc	année 2013-2014

l- Les prestataires

La société OPALE a pour mission l'aménagement du territoire, la mise en place de zone de développement éolien, le développement de projet éolien. Leur principal objectif est de respecter les schémas régionaux pour la création d'une ZDE. C'est pourquoi un des facteurs clés de la réussite est d'avoir un développement raisonné

avec des secteurs retenus pertinents par rapport aux autres projets d'aménagement et l'échelle du paysage. Ainsi une ZDE portée par une communauté de communes ou plusieurs aura plus de chance d'aboutir.

Ils font appel à un bureau d'étude européen pour les expertises techniques et à un producteur allemand pour la construction, l'exploitation et le démantèlement.

m- Etudes sur le territoire de la CCPB

Le raccordement se fera par voies souterraines en 20KW jusqu'au poste source ou transformateur EDF(50MW) de Baume les Dames.

Les contraintes sont nombreuses :

- Qualité du gisement du éolien
- Consultation des services de l'état pour l'identification de contraintes et de servitudes règlementaire non compatibles avec l'éolien (sites classés,ZPS,radars, servitudes militaires...)
- Sensibilité par rapport aux sites classés et emblématiques majeurs

Les zones d'implantation retenues sont

VERNE : 5 éoliennes Puissance 10MW Secteur collinaire plus sensible au niveau paysage – site forestier -pas de contraintes techniques et environnementales – pas de visibilité depuis la vallée du Doubs -Petit site - Vent bon – Accès moyen

VOILLANS/VERGRANNE/AUTECHAUX : 15 éoliennes Puissance 30MW Site forestier et agricole très anthropisé - pas de contraintes techniques et environnementales- pas de visibilité depuis la vallée du Doubs –fort potentiel. Vent bon -accès facile

Un mat de 80m de hauteur sera installé pour effectuer l'étude des vents

Hauteur du mat 80/100m, longueur des pales 40/50m. Puissance unitaire : 2MW
Aucun contact n'a été pris dans les différentes communes concernées. La société OPALE ne veut pas créer plusieurs zones afin de respecter le paysage et préfère envisager un seul site pour la CCPB. C'est pourquoi il ne retiendrait que le site précédemment énoncé qui pourrait être un prolongement de la ZDE du Pays de Rougemont.

n- Le démantèlement

Le démantèlement est pris en charge par la société EON chargée également de la construction et de l'exploitation.

o- Economie du projet

Avantages financiers pour la communes :

- TP : Taux de ZDE 11% sur une base nette imposable d'un projet de 24MW = 210 000€/an
- Loyers reversés : entre 1500€ et 2500/MW/an
- Retombées économiques : sous-traitance locale (environ 15% du montant de l'investissement total) + loyers (2 500€/MW)
- Valorisation touristique avec un accueil actif des visiteurs (mont Crosin/Lomont)

Investissements :

Un coût d'exploitation élevé (1,5M€/MW) et des coûts d'exploitations faibles

Prise en charge de la totalité des frais de développement par OPALE.

La société OPALE propose la réalisation d'une étude de faisabilité ZDE détaillée après délibération de la CCPB. L'apport d'une assistance juridique, fiscale auprès de la CCPB et des communes, une concertation auprès des services de l'état, des élus locaux, des associations et de la population locale (réunions publiques). Il pense que le projet devrait être coordonné avec celui de la CC du Pays de Rougemont.

Le président A.GUILLOT demande si la CCPB resterait maître d'ouvrage, oui mais OPALE nous assisterait pour nos démarches. La question suivante est posée : pourquoi les zones du sud proposées par les autres sociétés ne sont pas retenues par OPALE. En prenant pour périmètre minimum 650m, il n'est guère possible d'implanter des éoliennes dans cette « région » ou alors cela n'aura plus aucun sens car une éolienne sera installée sur un site une deuxième sur un autre ce n'est plus cohérent du tout.

La réflexion doit se faire à l'échelle du PAYS afin d'être plus crédible lors du dépôt du dossier en préfecture et surtout afin de respecter l'environnement paysager.

III – QUESTION DIVERSES : LE CARTABLE NUMERIQUE :

La parole est donnée à C.RETORNAZ Président de la commission. Après avoir effectué un bref compte rendu de la dernière commission, il propose le devis de STARNEGOCE pour l'achat des unités nécessaires pour la rentrée 2009-2010.

Les besoins sont les suivants :

- 85 équipements complets
- 31 clés USB contenant les logiciels

Le devis s'élève à environ 17 000€ et bien qu'il soit de 2 000€ supérieur à celui d'un concurrent, le choix de retenir starnegoce repose sur le fait que nous travaillons depuis 3 ans avec ce prestataire et que les équipements nous seront livrés prêts à la distribution.

Le conseil adopte à l'unanimité le choix de ce prestataire.

La commande sera lancée rapidement afin d'être opérationnel dès la rentrée .

IV – DEBATS SUR LES INTERVENTIONS DES SOCIETES

Le conseil fait remarquer certaines incohérences entre les différentes sociétés, notamment concernant la hauteur des mats pour l'étude des vents 50m pour VSB et 80m pour OPALE (qui précise que 50m est bien trop petit pour cette étude). Monsieur B.PARENT pense que les deux premières sociétés ont tenté de verrouiller le projet en entrant rapidement en contact avec les communes susceptibles d'être intéressées par le projet.

J. BOILLOT (bien que hostile à la ZDE) ainsi que d'autres membres du conseil ont préféré l'approche faite par la société OPALE. En effet il est le seul à réfléchir à cette ZDE dans un schéma régional.

J.C MAURICE explique que, bien que dans la commune de BAUME LES DAMES ils ne veulent pas d'éoliennes, il faut se concerter pour la création de cette zone. B.PARENT insiste il faut défendre l'intérêt communautaire avant de défendre l'intérêt de sa commune.

Le Président A.GUILLOT propose de voter lors d'un prochain conseil communautaire et de reposer la question :

Êtes-vous toujours favorable à une étude de faisabilité ?

Si oui, à qui confie-t-on le projet ?

SÉANCE LEVEE Á 23H05.